

Préavis n° 628/20

Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries- Brinaz lors de travaux de la DGMR

Délégué municipal
M. Antonio Vialatte

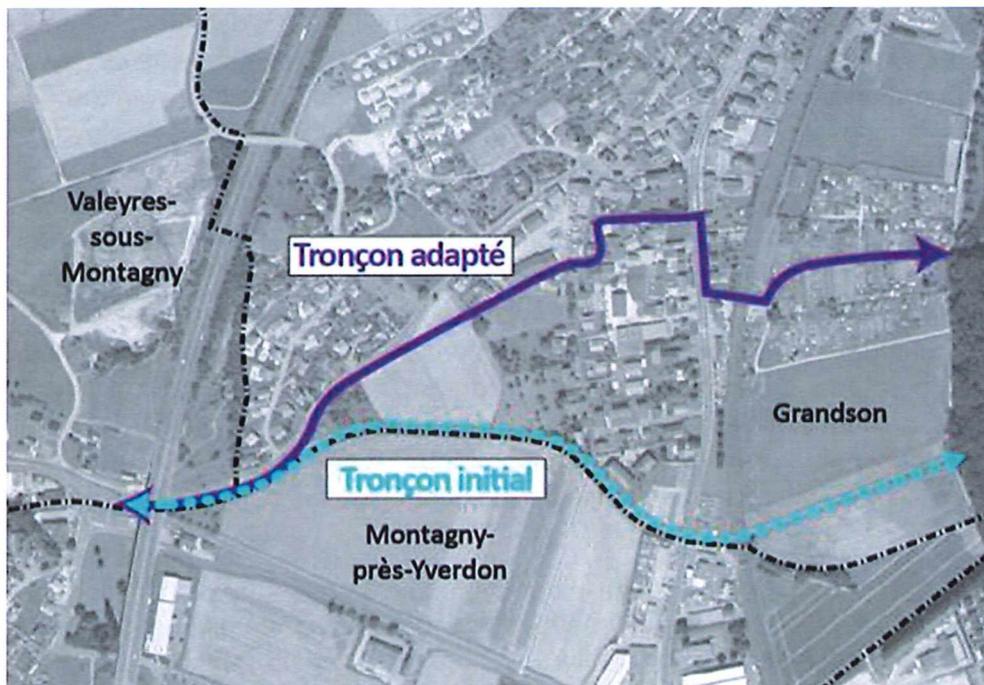
Grandson, le 18 mai 2020

Table des matières

1. Historique
2. Etudes
3. Coût des travaux
4. Financement
5. Conclusions

1. Historique

La mesure d'agglomération de 2ème génération intitulée 6b « Aménagements de mobilité douce le long des canaux du Bey et de la Brinaz » a pour objectif de contribuer aux liaisons plaine-lac et à rattacher le futur nouveau quartier de Chamard au reste de l'agglomération. Pour la commune de Grandson, cette mesure se matérialisait depuis la limite de commune avec Valeyres-sous-Montagny, passait par le PPA Fiez-Pittet, traversait le centre du bourg des Tuileries, pour venir se rattacher à la traversée des Tuileries par la route de Lausanne. Cette jonction sur la traversée des Tuileries permettait aux cyclistes, soit d'emprunter la nouvelle piste cyclable de l'accès Nord reliant l'entrée Est de Grandson du Repuis au centre-ville d'Yverdon-les-Bains, soit de descendre sur le lac par les jardins familiaux et profiter de l'itinéraire touristique du bord du lac (tracé bleu). L'ensemble de ces tronçons avait fait l'objet d'études d'avant-projets, menées conjointement entre la Municipalité et l'AggloY. Ils ont par ailleurs nécessité des modifications en 2015, en raison de l'incompatibilité du secteur le long des berges avec les objectifs de protection de la faune et des contraintes induites dans le secteur au Nord de la halte de la Brinaz (tracé violet).



Pour mémoire, la partie la plus longue de ce tronçon touchant notre commune était intégrée au PPA de Fiez-Pittet et aurait été financée par le développeur du projet. Ce projet ayant fait l'objet d'un report, la mesure 6b n'entrait plus dans les investissements prioritaires du plan d'investissement 2016-2020. Toutefois, les travaux de l'ECF devant remodeler le tronçon de la RC 269, entre la halte de la Brinaz et le carrefour du chemin de la Baumaz à l'entrée des Tuileries, il a été décidé, conjointement entre l'AggloY et les communes de Montagny-près-Yverdon, Valeyres-sous-Montagny et Grandson, d'étudier l'opportunité de profiter des travaux de l'ECF pour réaliser une première petite partie de la mesure 6b.

Dans ce contexte, des échanges ont eu lieu entre les communes riveraines touchées par les travaux de l'ECF d'AggloY (Montagny-près-Yverdon, Valeyres-sous-Montagny et Grandson), la DGMR, Travys SA et l'ECF Brinaz, dans le cadre des travaux en cours et futurs de renaturation et de sécurisation du cours de la Brinaz. Les travaux de l'ECF impliquent un remodelage de la RC 269, la suppression du trottoir au Nord et son déplacement au Sud de la route. Il a donc été décidé de profiter des travaux de l'ECF pour venir greffer la réalisation d'un tronçon de mobilité douce de la mesure 6b sur le périmètre touché par l'ECF, soit de la passerelle sur le ruisseau entre Montagny-près-Yverdon et Valeyres-sous-Montagny, jusqu'à l'entrée des Tuileries au niveau du chemin de la Baumaz. Cette solution offre l'avantage de bénéficier d'une réalisation en une seule étape, de synergies avec les travaux de l'ECF, d'une économie d'échelle au niveau financier et de ne perturber ce tronçon qu'une fois.

2. Etude

Les premières études, réalisées par l'AggloY et les communes partenaires dans le cadre de la mesure 6b, ont permis l'élaboration d'un avant-projet, validé par la DGMR. Sur cette base, une étude préliminaire pilotée par la DGMR, a conduit à la proposition d'un avant-projet d'aménagement partiel de la piste mixte piétons-vélos bidirectionnelle, comprenant :

- à l'Est du passage à niveau, un trottoir de 3.5m de largeur au sud de la RC 269, séparé de la chaussée par une bordure ou un accotement végétalisé de 1.2m,
- un élargissement au droit du passage à niveau,
- à l'Ouest du passage à niveau, une passerelle mixte de 3.5m de largeur et ses raccords aux extrémités.

La DGMR a retourné l'avant-projet aux communes partenaires en 2019, accompagné d'un tableau de répartition des frais à +/- 30%, honoraires compris.

Cette première projection impliquait une participation de toutes les communes. Pour Grandson, le montant avant subvention était inférieur à CHF 50'000.- TTC et c'est sur cette projection qu'il avait été décidé en Municipalité de ne pas passer par un préavis. Toutefois, le 27 février dernier, nous avons reçu un nouveau tableau de répartition, n'incluant plus que la commune de Grandson et la DGMR, les tronçons sur les communes de Montagny-près-Yverdon et Valeyres-sous-Montagny étant hors traversée, leur financement était alors pris en charge par la DGMR aux titres des subventions LRou pour les deux-roues. Le tronçon sur Grandson étant quant à lui situé en traversée, le coût revenait donc à la charge de la commune, sous déduction d'une subvention de 50%. La DGMR est bénéficiaire de subventions de la Confédération. Après finalisation du projet, les coûts s'élevaient à CHF 93'900.- TTC. La Municipalité ne disposant pas de la compétence financière pour engager un tel montant, une commission a été nommée au mois de mars dans le but de rapporter au Conseil communal de mai afin que l'échéance pour valider la participation financière de la commune, condition sine qua non pour percevoir les subventions de la Confédération, ceci obligatoirement avant le premier coup de pioche, puisse être respectée. En effet, la Confédération n'octroie plus de subventions une fois les travaux commencés et les montants prévus sont dès lors perdus.

Entre-temps, le montant à la charge de la commune a encore connu deux changements successifs, pour s'établir à CHF 86'100.- TTC (estimation à +/- 30%). La pandémie due au coronavirus a imposé un report de l'activation de la commission ad hoc ainsi que de la séance du Conseil communal, décalée en juillet prochain. Cependant, notre consentement sur la participation financière de la commune de Grandson doit impérativement intervenir avant le début des travaux, soit au plus tard début juin 2020. Afin de ne pas retarder l'avancement du projet, la Municipalité a signé la pré-convention engageant les phases 3 et 4, permettant au BAMO et au bureau d'ingénieurs de procéder à l'élaboration du projet et à l'appel d'offre à Walo Bertschinger, ceci pour un montant jusqu'à concurrence de CHF 5'000.- TTC.

Pilotage – maîtrise d'ouvrage

Le rôle de Maître d'Ouvrage de cette réalisation est assuré par la DGMR. Toutefois, par convention, elle a délégué la maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'exécution et de la réalisation des travaux d'élargissement du trottoir et de la passerelle à l'ECF, la DGMR étant en charge de la gestion contractuelle de cette phase. La DGMR a mandaté un bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO) pour le suivi des études de projets et des travaux de réalisation, permettant ainsi un contrôle des travaux délégués à l'ECF.

La commune endosse pour cette phase le rôle de partenaire bailleur de fond, comme dans le cadre des travaux de l'ECF, après avoir participé à l'élaboration de l'avant-projet d'AggloY.

3. Coûts des travaux .

L'avant-projet d'aménagement partiel de la piste mixte permet d'avoir une première estimation, à $\pm 30\%$ du coût des travaux, qui s'élève à CHF 401'900.- TTC, y compris les honoraires, selon le tableau suivant, également annexé au format original pour une meilleure lecture :

MO	Parties d'ouvrages	Grandson	DGMR-ER (LRou)	ECF*	TOTAL (CHF HT) y compris honoraires 15%
Route cantonale hors traversée (DGMR)	2a - Elargissement passerelle (ECF) pour vélos		100% vélos	Forfait restitution piéton	(1)
	<i>Financement avant subvention</i>		105'500	67'000	172'500
	2b - Elargissement trottoir pour vélos (35 m2)		100% vélos		
	<i>Financement avant subvention</i>		10'063		10'063
	2c - Elargissement trottoir pour vélos (62 m2)		100% vélos		
	<i>Financement avant subvention</i>		17'825		17'825
	1a - Elargissement trottoir (ECF) pour vélos (323 m2)		100% vélos		
	<i>Financement avant subvention</i>		92'863		92'863
Route cantonale en traversée (Grandson)	1b - Elargissement trottoir (ECF) pour vélos (278 m2)	100% vélos			
	<i>Financement avant subvention</i>	79'925			79'925
	<i>Financement sollicité avant subvention (CHF HT)</i>	79'900	226'300	67'000	373'200
	<i>Financement sollicité avant subvention (CHF TTC)</i>	86'100	243'700	72'200	401'900
	<i>Proportion honoraires</i>	26%	74%		100%

Ce coût est réparti entre le Canton, l'ECF et la Commune de Grandson, selon les principes régis par la Loi sur les routes (LRou) et son règlement d'application (RLRou). Ces principes sont les suivants :

- Le financement des études et des travaux sur routes communales ou cantonales en traversée de localité incombe à la commune, selon le principe de territorialité (art. 7 et 56 LRou).
- Le financement des études et travaux sur routes cantonales hors traversée de localité est réparti comme suit :
 - en section (art. 54 LRou et 4 RLRou) : les aménagements pour cyclistes figurant dans la stratégie cantonale sont pris en charge à 100% par le Canton, l'élargissement de la passerelle piétonne pour les cyclistes en fait partie ;
 - l'éclairage public (pris à 100% par l'ECF), les plantations, et le mobilier urbain sont pris en charge à 100% par la commune (art. 21 et 54 LRou).

Le tronçon en traversée de Grandson est long d'une soixantaine de mètres linéaires, dès le panneau d'entrée de localité et se termine vers le carrefour du chemin de la Baumaz au Nord. La piste mixte s'achève en deux parties, une pour la réintroduction des cyclistes sur la RC 269 et l'autre par un débouché piéton permettant aux usagers de rejoindre le trottoir Nord en direction du centre des Tuileries par un passage piétons.

Une fois cette piste de mobilité douce réalisée, son entretien courant sera à la charge de la commune, qui pourra prétendre à des subventions à concurrence de 35% de la part de la Confédération et de 15% de la part du Canton dans le cadre de réfection ou d'entretien conséquent.

4. Financement

La situation de pandémie du COVID-19 que nous connaissons a mis la Municipalité face à une situation d'urgence s'agissant du financement de cette partie d'ouvrage. A ce jour, l'ECF ne bénéficie pas d'un report des financements accordés, tant par le Canton que par la Confédération, ce qui implique que ces travaux de renaturation et de sécurisation du cours d'eau de la Brinaz et tous ses ouvrages annexes, pont de la RC 401, pont de la rue des Vergers, correction de la RC 269 avec le déplacement du trottoir au Sud, doivent impérativement être terminés, factures rentrées, au mois de mars 2021. Les travaux complémentaires de cette piste de mobilité douce doivent donc s'inscrire dans la même temporalité. Les travaux spécifiquement liés à cette réalisation sont prévus à partir de juin, dans un planning très serré qu'il convient de maîtriser quasiment au jour près.

Devant cette situation exceptionnelle et dès lors que le Conseil d'Etat a décrété l'arrêt complet de prise de décisions par les Conseils communaux, puis une possibilité uniquement dans les cas d'urgence, et étant dans l'obligation de produire une décision de validation de la participation financière de la commune, condition sine qua non pour percevoir les subventions de la Confédération, ceci obligatoirement avant le premier coup de pioche prévu début juin 2020, la Municipalité, dans sa séance du 18 mai 2020, a donc pris la décision d'engager le montant de CHF 90'000.-.

5. Conclusions

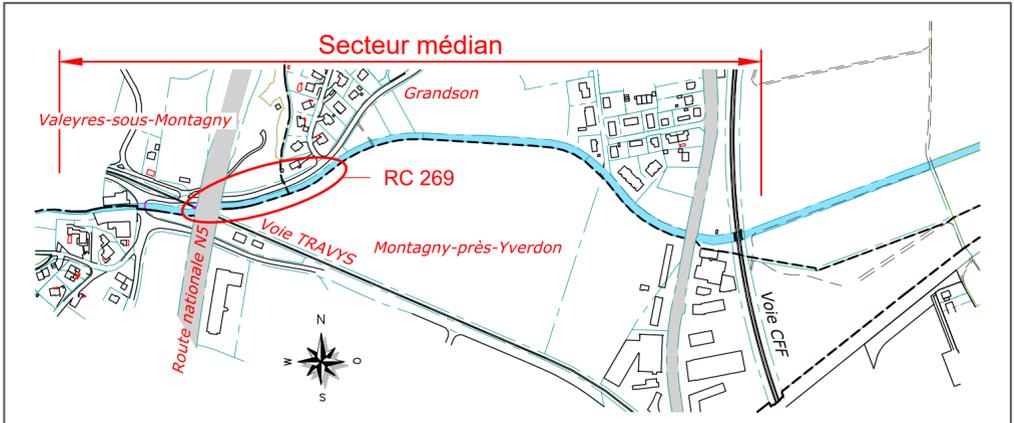
La Municipalité, consciente de la portée exceptionnelle de cette mesure dans un cadre tout aussi inhabituel et imprévisible que représente cette pandémie mondiale du COVID-19, a pris sa décision en réalisant une pesée des intérêts confrontant une décision démocratiquement prise par le Conseil communal et une utilisation efficiente et parcimonieuse des deniers publics. Les subventions accordées par les instances fédérales dans le cadre des projets d'agglomération et cantonales pour celui des deux-roues, représentent une économie de l'ordre de 50% des coûts de construction.

La Municipalité, persuadée que les considérations qui ont fondé sa décision vont dans le sens de la préservation des intérêts de la commune et de ses contribuables, requiert l'approbation du Conseil communal quant au financement de ce tronçon de mobilité douce.



Légendes:

- | | | | |
|--|-------------------------|--|-------------------------------|
| | Route existante | | Chambre à supprimer |
| | Bâtiment existant | | Gueulard à supprimer |
| | Route démolition | | Candélabre à supprimer |
| | Bord à démolir | | Chambre existante |
| | Route projetée | | Candélabre existant |
| | Trottoir projeté | | Chambre eaux claires projetée |
| | Bande herbeuse projetée | | Grille eaux claires projetée |
| | Talus déblais | | Chambre eaux usées projetée |
| | Glissière | | Candélabre projeté |



LI	LP	07.02.2020
DESS.	CONTR.	APPR.
INDICE	MODIFICATIONS	DATE

ENTREPRISE DE CORRECTION FLUVIALE DE LA BRINAZ
AMENAGEMENT DE LA BRINAZ - SECTEUR MEDIAN

EXECUTION

RC 269
Situation projet

GABY

pa. KBM Engineers SA
rue de Lausanne 39, 1950 Sion
tél. 027 329 08 80

- | | | | |
|--|------------------|--|-------------------------------|
| | KBM Engineers SA | | De Cerenville Géotechnique SA |
| | Hydrocosmos SA | | AJS ingénieurs civils SA |
| | Drosera SA | | |

Echelles :		1:500
Format :		840 x 297
Dessiné :	Date :	
LI	25.02.2020	
Contrôlé :	Visé :	
LP		
Plan N°:	Indice :	
2994-101	A	

Brinaz - MD - sans PN
Répartition de l'estimation des coûts à +/- 30 %

MO	Parties d'ouvrages	Grandson	DGMR-ER (LRou)	ECF*	TOTAL (CHF HT) y compris honoraires 15%	
Route cantonale hors traversée (DGMR)	2a - Elargissement passerelle (ECF) pour vélos		100% vélos	Forfait restitution piéton	(1)	
	<i>Financement avant subvention</i>		105'500	67'000	172'500	
	2b - Elargissement trottoir pour vélos (35 m2)		100% vélos			
	<i>Financement avant subvention</i>		10'063		10'063	
	2c - Elargissement trottoir pour vélos (62 m2)		100% vélos			
	<i>Financement avant subvention</i>		17'825		17'825	
	1a - Elargissement trottoir (ECF) pour vélos (323 m2)		100% vélos			
	<i>Financement avant subvention</i>		92'863		92'863	
	Route cantonale en traversée (Grandson)	1b - Elargissement trottoir (ECF) pour vélos (278 m2)	100% vélos			
		<i>Financement avant subvention</i>	79'925			79'925
		Financement sollicité avant subvention (CHF HT)	79'900	226'300	67'000	373'200
		Financement sollicité avant subvention (CHF TTC)	86'100	243'700	72'200	401'900
Proportion honoraires		26%	74%		100%	

* Entreprise de correction fluviale: Confédération, Etat de Vaud, Communes de Montagny-près-Yverdon et Grandson

NB: Pour le secteur en traversée, la commune territoriale concernée pré-finance l'ensemble des aménagements, puis reçoit les subventions de la Confédération, et enfin celles du Canton

(1) Création vélos: 100% DGMR au titre LRou (installation annexe RC HT) et SCPV / Restitution piétons: 67'000 CHF HT forfaitaire ECF

shn+PGRA, 26.02.2020